

L'AGENDA

- **Du 8 au 10 avril** : colloque international « De l'intégration à l'inclusion scolaire, regards sur les défis actuels de l'école », organisé par la Haute Ecole pédagogique (HEP) de Bejune (Suisse). Rens. : www.hep-bejune.ch
- **Du 8 au 12 avril** : 16^e congrès du syndicat FNEC-FP-FO, à Seignosse (Landes). Rens. : <http://fo-fnecfp.fr>
- **Du 8 avril au 7 mai** : Assises régionales de l'éducation partagée, organisées par le Réseau français des villes éducatrices, à Quimper, Metz, Grenoble, Nantes, Lormont, Colomiers, Le Pré-Saint-Gervais et Lille. Rens. : Assises-education-partagee.over-blog.com
- **Le 9 avril** : journée d'étude sur l'histoire du livre scolaire, organisée par la Bibliothèque nationale de France (BNF), à Paris. Rens. : www.bnf.fr
- **Du 9 au 11 avril** : colloque « Enseignement technique et architecture, histoire et enjeux contemporains », organisé par la région Franche-Comté, à Besançon. Rens. : www.culture.gouv.fr
- **Le 10 avril** : Forum adolescences 2013, « Devenir adolescent / Devenir adulte », organisé par la Fondation Pfizer, en partenariat avec l'Inserm et le ministère de l'éducation nationale, à Paris. Rens. : www.fondation-pfizer.org
- **Le 13 avril** : journée de réflexion sur le thème « Faire changer un établissement », organisée par l'association Education et devenir et le CRAP-Cahiers pédagogiques, à Paris. Rens. : www.educationetdevenir.fr

www.lalettrededeleducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

ABONNEMENTS :

La Lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9
France métropolitaine : Abonnements, changements d'adresse, relations clientèle : 32 89 (de 9 heures à 18 heures, 0,34 € la min), Fax : 01-57-67-44-65
DOM-TOM et étranger : 33 (0)1-76-26-32-89
Courriel : abo@lemonde.fr

Édité par la Société éditrice du Monde (SA)
Directeur de la publication : Louis Dreyfus

Imprimerie Advence
73, rue l'Évangile, 75018 Paris.
Commission paritaire des journaux et publications : n° 11161 88575 - ISSN : 1166-3359
PRINTED IN FRANCE

Le Monde ■ La Lettre de l'éducation
80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13.
Courriel : lalettre.education@lemonde.fr

Responsable éditorial : Maryline Baumard.
Rédaction : Aurélie Collas,
avec le pôle éducation du Monde.
Réalisation : Service production du Monde.
Cartes et graphiques : Service infographie du Monde.

L'ACTUALITÉ

■■■ *auront autant d'élèves par classe* », poursuit-il. Autre déception : l'absence de « perspectives » en matière de revalorisation salariale. « Nos professions souffrent du déclassement, de l'absence de reconnaissance de leur rôle social, de la dégradation continue et effarante du pouvoir d'achat », écrit le SNES-FSU dans un courrier adressé à M. Peillon le 30 mars. Le syndicat estime cette « dégradation » équivalente à la perte de quatre jours de salaire par mois depuis 2000. Dans ce même courrier, le SNES pointe l'installation d'un « sentiment d'un rendez-vous manqué avec le 2nd degré ». D'autres revendications ont été portées lors de la manifestation au sujet de la réforme des rythmes scolaires qui, selon la FSU, doit être « repensée », de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, de la relance de l'éducation prioritaire ou d'un « plan d'envergure » contre la crise de recrutement.

VIE SCOLAIRE

Le Défenseur des droits plaide pour un égal accès des enfants à la cantine
Une commune peut-elle refuser l'accès à la cantine à un enfant dont le(s) parent(s) est(sont) au chômage? La réponse du Défenseur des droits,

Dominique Baudis, est non. Dans son rapport paru le 28 mars sur *L'égal accès des enfants à la cantine de l'école primaire*, il rappelle que la restauration scolaire est un service « public » et doit donc respecter le principe d'égalité d'accès. Alerté par des cas de refus d'accès à la cantine, le Défenseur des droits a lancé, en septembre 2012, un appel à témoignages sur son site Internet. 45 % des réclamations mettent en cause un règlement réservant la priorité d'accès aux enfants dont les deux parents travaillent – ce qui sous-entend que les parents « actifs » ne peuvent prendre en charge leurs enfants lors du repas de midi, alors que les parents « inactifs » le pourraient. Les refus d'accès à la cantine en raison du handicap d'un enfant ou de troubles de santé (allergies, diabète) – qui font respectivement l'objet de 5 % et de 9 % des plaintes – sont tout aussi illégitimes, estime M. Baudis. En revanche, le Défenseur des droits souligne que le refus d'adapter les repas en fonction de revendications philosophiques de familles végétariennes ou de convictions religieuses (respectivement 28 % et 9 % des plaintes) n'est pas discriminatoire. Il n'existe aucune obligation, pour les communes, de mettre en place des menus adaptés.

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

- Organisation des enseignements dans les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole (arrêtés, JO du 31 mars).
- 180 places sont offertes aux concours réservés 2013 de professeur certifié de l'enseignement agricole, 268 aux concours réservés de professeur de lycée professionnel agricole (arrêtés, JO du 31 mars).

Parus au BO

- Programme d'activité de la DEPP (circulaire, BO du 4 avril).

- Mise en place des réseaux « formation qualification emploi » (circulaire, BO du 4 avril)
- Titularisation des personnels de direction recrutés au 1^{er} septembre 2012 (note de service, BO du 4 avril).

LES RESPONSABLES

- Claudine Kahane, professeure de physique à l'université de Grenoble, et Marc Neveu, professeur d'informatique à l'université de Dijon, sont élus cosecrétaires généraux du Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup-FSU). Ils succèdent à Stéphane Tassel.

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION » POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
 Carte bancaire n° _____
Date de validité _____
Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature) _____
 Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :
Établissement : E-mail :
Adresse :
Code postal : _____ Localité : _____

LA LETTRE
DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettrededeleducation.fr

Les chefs d'établissement et les CPE sont de plus en plus soumis au stress

Selon une enquête du ministère de l'éducation nationale et de la MGEN, 75 % des chefs d'établissement et 58 % des CPE ont le sentiment que leurs conditions de travail se sont dégradées. Ils n'en demeurent pas moins très mobilisés.

Les chefs d'établissement et les conseillers principaux d'éducation (CPE) aiment leur métier et s'y investissent pleinement. Pour autant, leur moral n'est pas au beau fixe. Une majorité d'entre eux estime que leurs conditions de travail se sont dégradées ces dernières années. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale (DEPP), en partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). Le dossier, intitulé « Regards croisés de chefs d'établissement et conseillers principaux d'éducation dans le second degré public », daté de janvier 2013 et publié récemment, repose sur les témoignages – recueillis en 2010 – de 1 000 personnels, portant sur l'évolution de leur métier, leurs conditions de travail ou encore leur moral. Premier ressenti : celui d'un alourdissement de la charge de travail. « 62 % des chefs d'établissement ont le sentiment qu'on leur demande d'en faire toujours

plus », peut-on lire dans le dossier. Ils consacrent deux à quatre fois plus de temps qu'ils ne le souhaiteraient à l'organisation de la vie scolaire, à la mise en place des réformes, à l'accueil et à la surveillance et aux tâches administratives. Les personnels de direction interrogés sont même 87 % à estimer que « les tâches administratives prennent le pas sur le cœur du métier, la pédagogie ». Cette discordance entre la réalité et l'idéal souhaité est encore plus forte chez les CPE : la grande majorité d'entre eux (92 %) voudraient s'impliquer davantage dans la réussite des élèves plutôt que de rester cantonnés à des tâches de « gendarme ».

A la question « Avez-vous le sentiment d'être de plus en plus soumis à des facteurs de stress? », 83 % des chefs d'établissement et 72 % des CPE répondent par l'affirmative. En cause, des conditions de travail qui se sont dégradées pour trois quarts des chefs d'établissement et 58 % des CPE. La nécessité de « se battre » pour obtenir des moyens représente également une réelle difficulté pour 89 % des personnels de direction, tout comme les « réorganisations » du système (66 %). Les autres « aspects négatifs » du métier cités sont la solitude, le manque de marge de manœuvre pédagogique et de reconnaissance. Pour autant, l'intérêt pour le métier ne faiblit pas (96 % des chefs d'établissement et 93 % des CPE en sont satisfaits), ni leur investissement : 94 % de principaux ou proviseurs et 85 % des CPE se sentent autant, voire plus mobilisés qu'avant.

Je suis partie des publications existantes, celles du ministère de l'éducation nationale notamment. Et j'ai vérifié ces résultats en me fondant sur le « panel 1995 », une enquête sur la trajectoire scolaire de plus de 17 000 enfants entrés en 6^e en 1995, et suivis année après année. J'ai isolé les enfants d'enseignants des enfants de cadres, pour mettre en évidence que, de la maternelle au baccalauréat, les enfants de « profs » réussissent bien, et même mieux que tous les autres. On sait ainsi que 97,5 % des enfants d'enseignants quittent le CM2 à l'heure ou en avance, contre 94,5 % des enfants de cadres. Parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 90,5 % des enfants d'enseignants ont obtenu le baccalauréat en 2002, contre 87,5 % des enfants de cadres. Autre donnée intéressante : les enfants d'enseignants sont près de 5 % de plus que les enfants de cadres à n'avoir jamais redoublé pendant leur scolarité secondaire. La différence peut sembler ténue, mais elle est constante et significative d'un point de vue statistique.

Les deux professions souhaiteraient être davantage reconnues. Les chefs d'établissement sont par ailleurs nombreux à réclamer une amélioration de la gestion des ressources humaines « pour une meilleure adaptation au profil du poste » et un accroissement de leur capacité d'action. Il semble enfin que certains désirent quitter le métier, puisqu'ils sont tout de même 23 % à attendre un élargissement de passerelles d'emploi vers les collectivités territoriales, et 18 % à souhaiter une année sabbatique en vue d'une reconversion professionnelle.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Réforme des rythmes : un cinquième des élèves concernés dès 2013

Entre 20 et 25 % des écoliers scolarisés dans le public, soit entre 1,2 et 1,5 million d'en-

LE POINT AVEC ...

Annie Lasne *

« Le fait d'être enfant de parents enseignants amène à une meilleure réussite scolaire »

Vous avez soutenu, en novembre 2012, une thèse intitulée « La singulière réussite scolaire des enfants d'enseignants : des pratiques éducatives parentales spécifiques? », qui tend à démontrer que les enfants d'enseignants obtiennent de meilleurs résultats, voire « les » meilleurs résultats scolaires. Sur quelles données vous appuyez-vous ?

* Annie Lasne est formatrice à l'IUFM de Franche-Comté.

■■■

L'ACTUALITÉ

■■■ fants, bénéficieront du retour à la semaine de 4 jours et demi d'école dès septembre, selon une estimation du ministère de l'éducation nationale rendue publique le 29 mars. Les communes avaient jusqu'au 31 mars pour faire savoir si elles appliqueront la réforme des rythmes scolaires en 2013 ou en 2014. Le bilan provisoire du ministère – produit sur la base du relevé des décisions de 80 % des 24 000 communes ayant au moins une école primaire – montre qu'on est loin de l'objectif de « *un enfant sur deux* » fixé par le ministre Vincent Peillon. L'enquête du SNUipp-FSU, publiée le 2 avril, corrobore l'ordre de grandeur officiel : le retour au mercredi matin travaillé – ou, sur dérogation, au samedi matin – concernera 22,3 % des écoliers en septembre (1,14 million d'enfants), 22,5 % des écoles (8 508) et 18,6 % des communes (3 726). Les disparités départementales sont importantes, selon le SNUipp : aucun élève ne changera de rythme dans le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine. En revanche, ils seront 98 % en Ariège, 80 % en Haute-Garonne ou encore 84 % dans les Deux-Sèvres. Au ministère, on préfère mettre en avant les efforts réalisés par les communes défa-

vorisées, « *très présentes parmi les villes pionnières* ». Quelque 23 % des écoliers qui passeront aux nouveaux rythmes à la rentrée sont issus de collectivités éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la dotation de solidarité rurale (DSR). Ces communes perçoivent de l'Etat une aide de 90 euros par enfant et par an, au titre du « fonds d'amorçage » de la réforme, contre 50 euros pour les autres.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Apprentissage : le CAS propose de s'inspirer de l'Allemagne

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, l'Allemagne mise sur l'apprentissage. Elle compte 1,5 million d'apprentis, contre 400 000 en France. Le taux de chômage des jeunes y est de 8 %, contre 25 % dans l'Hexagone. Dans l'une de ses dernières notes, intitulée *Formation professionnelle initiale : l'Allemagne est-elle un modèle pour la France ?*, le Centre d'analyse stratégique (CAS) formule quatre propositions, inspirées du modèle allemand. La première : mettre en place des tutorats « *externes* », en sollicitant notamment

des employés à la retraite. Ce tutorat permettrait de renforcer l'encadrement des apprentis et de limiter les ruptures de contrat. Le CAS propose aussi de reconnaître et de formaliser davantage la fonction de tuteur. Outre-Rhin, cette fonction est valorisée, notamment parce que les formateurs disposent d'un statut juridique, de compétences définies et validées par un examen. Pour augmenter les offres de contrats, le Centre d'analyse suggère de s'inspirer de la formation dite « *en association* » : les entreprises, notamment les PME, qui peinent à recruter pour des raisons financières, s'associent pour accueillir un apprenti. Ce dernier signe plusieurs contrats ou est détaché dans l'une ou l'autre des entreprises partenaires. Enfin, le rapport recommande de développer la mobilité des apprentis sur le marché de l'emploi franco-allemand. Si le CAS relève les points forts du système allemand, il note que ceux-ci sont en partie dus à un contexte économique plus favorable qu'en France, et que l'intégration des jeunes peu ou pas qualifiés n'a pas été totalement résolue.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une note fait craindre un effacement des futures ESPE devant les universités

Qui va prendre en charge la formation initiale des enseignants ? Une note d'information non datée, « *relative au cadre national des formations liées aux métiers du professorat* » et adressée aux recteurs et aux présidents d'université, ne fait pas mention des futures écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Elle ne fait référence qu'aux universités : ce sont elles qui « *organisent* » la formation des enseignants, en mobilisant leurs « *diverses composantes* » ainsi que des professionnels intervenant en milieu scolaire. Devant les inquiétudes qu'a suscitées cette note, le ministère de l'enseignement supérieur a assuré, le 3 avril, que « *ce texte ne remet en rien en cause le rôle et la mission confiés aux futures ESPE* », qui seront des composantes des universités. La note précise, par ailleurs, l'architecture globale de la formation. Dans le cadre des masters « *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* » (MEEF), le cursus comprendra un « *tronc commun* » à tous les étudiants, portant sur les processus d'apprentissage, la différenciation pédagogique, le soutien aux élèves en difficulté, la connaissance du socle commun... et des « *enseignements différenciés* » en fonction du métier préparé. Les concours de recrutement seront organisés en fin de master 1. En 1^{re} année de master, les étudiants bénéficieront de « *stages d'observation* » et de « *pratique accompagnée* » ; en 2^e année, de « *stages en responsabilité* » supervisés par un « *binôme* » de tuteurs : un personnel de l'établissement d'accueil et un personnel de la structure de formation. Ces stages conféreront 20 crédits sur les 60 à valider en 2^e année (120 sur les deux ans), le reste des crédits étant attribué par le mémoire de master.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

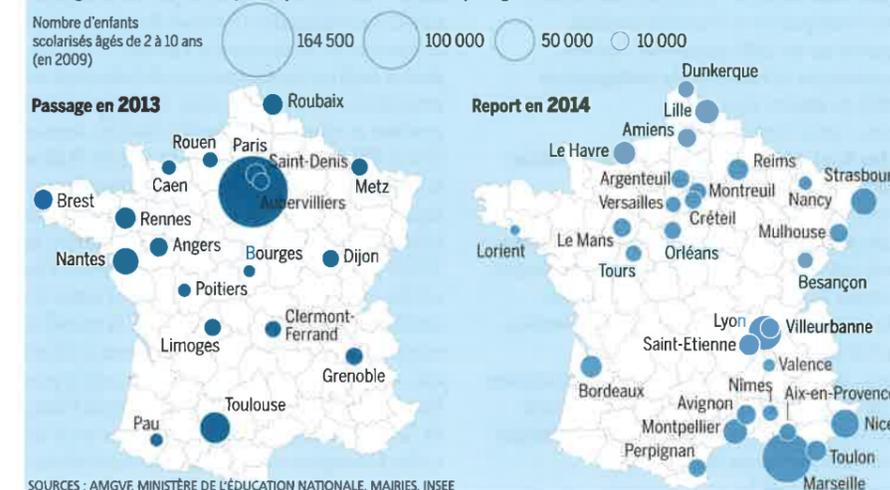
Lutte contre le décrochage : l'éducation nationale se met en ordre de bataille

L'éducation nationale organise son offre de solutions pour les jeunes décrocheurs. Une circulaire, parue le 4 avril, présente le fonctionnement des nouveaux réseaux dits « *Foquale* » (formation, qualification, emploi). Ces réseaux regroupent tous les établissements et dispositifs de l'éducation nationale (lycées, micro-lycées, Greta...) susceptibles d'accueillir des décrocheurs. Ils sont chargés de « *recenser* » les places disponibles – il y en a près de 60 000 en lycée professionnel –, d'évaluer les besoins de formation, de définir des « *parcours individualisés* » ou encore de suivre les décrocheurs, indique la circulaire. Ils sont pilotés par un personnel de direction ou un responsable académique et leurs « *acteurs opérationnels* » sont les « *référénts décrochage* » nommés dans les établissements scolaires « *à fort taux d'absentéisme et de décrochage* ». Ces derniers proposeront à chaque jeune un « *contrat formation qualification emploi* » qui « *formalise* » le retour en formation. Les réseaux « *Foquale* » sont la partie « *éducation nationale* » d'un ensemble plus vaste : les 360 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs créées en 2010 qui, elles, regroupent tous les acteurs de la lutte contre le décrochage (collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales...). « *Nous souhaitons systématiser la prise en charge des décrocheurs* », explique-t-on au ministère de l'éducation nationale. Objectif : offrir à 20 000 décrocheurs une formation avant la fin de l'année (voir La Lettre n° 758). Le ministère a recensé, en novembre 2012, près de 120 000 jeunes qui n'ont pas terminé leur formation l'an dernier et qui se sont retrouvés sans diplôme et sans solution. 69 500 ont été contactés. Parmi eux, 17 800 sont en dispositif d'accompagnement, dont 8 600

LES CHIFFRES

Rythmes : les grandes villes divisées sur l'application de la réforme en 2013 ou en 2014

Passage à la semaine de quatre jours et demi dans les plus grandes villes de France



SOURCES : AMGVF, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MAIRIES, INSEE

en retour de formation. 2 900 jeunes auraient refusé toute prise en charge.

SYNDICATS

Refondation de l'école : la FSU craint un « rendez-vous manqué »

C'est un « *avertissement* » que la FSU a lancé au ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon. En appelant à manifester à Paris, le 6 avril, la fédération entendait défendre un « *projet éducatif ambitieux* » pour « *réellement* » refonder l'école. « *Quelques mesures symboliques et immédiates auraient pu être prises, comme la suppression du livret personnel de compétences et du label Eclair, ou encore des allègements de programmes* », estime Daniel Robin, cosecrétaire général du SNES-FSU. « *En dépit des créations de postes, les collègues ont le sentiment que rien ne va changer à la rentrée. Leurs conditions de travail seront les mêmes, ils* » ■■■

L'ACTUALITÉ RÉGIONALE

Quand les lycéens se mettent dans la peau d'un instituteur...

« *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.* » C'est sur la base de cette citation que Martial Gavaland, professeur de sciences physiques au lycée La Colinière, à Nantes, a conçu son projet. Avec sa collègue de sciences de la vie et de la Terre, il a présenté leur concept au Forum des enseignants innovants qui s'est tenu dans leur ville les 5 et 6 avril : dans le cadre de l'enseignement d'exploration de 2^{de} « *Méthodes et pratiques scientifiques* », ils amènent leurs élèves à présenter des expériences à des écoliers d'une école voisine. « *Dans un premier temps, on demande aux 2^{de} de préparer des ateliers, qui incluent des expériences et une communication scientifique adaptée*, explique M. Gavaland. *Ensuite, les lycéens mettent en activité, pendant quinze minutes, un binôme d'enfants. Ils laissent une trace écrite – des exercices – qui seront repris par le maître.* » Le projet, mis en place pour la deuxième année, concerne 40 élèves de 2^{de} et 100 écoliers, du CP au CM2. « *Il suppose que les élèves maîtrisent parfaitement le sujet*, poursuit M. Gavaland. *Il mobilise aussi de nombreuses compétences : être capable d'utiliser un vocabulaire simple pour faire comprendre un phénomène complexe, susciter la curiosité, questionner...* » Pour l'enseignant, les bénéfices sont évidents : « *En France, on a la culture de l'écrit. J'ai vu des élèves être transcendés, des timides se révéler dans cette situation de communication vers autrui!* » Ce projet bouleverse aussi l'enseignement, puisqu'il s'agit, pour M. Gavaland, de proposer autre chose qu'un simple exposé directif, qui « *ne met pas les élèves en réelle activité intellectuelle* ». « *Les enseignants sont conscients qu'il faut sortir de cet enseignement frontal. Mais cela suppose un travail exigeant et bouleverse les habitudes* », reconnaît-il.

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■■■ Sont-ils aussi avantagés dans l'enseignement supérieur ?

D'autres règles, d'autres critères de sélection apparaissent alors. On le voit bien à travers l'internationalisation des études, réservée à une élite économique qui n'est pas nécessairement l'élite culturelle. Les enseignants, s'ils sont bien placés pour construire des projets scolaires pour leurs enfants, semblent plus démunis, comparativement aux cadres supérieurs, lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets professionnels. Ils n'ont pas nécessairement de « *réseau* » facilitant l'insertion post-baccalauréat ou professionnelle.

Vous mettez en évidence des choix d'options et d'orientation spécifiques aux enfants d'enseignants. Un autre atout ?

Les parents enseignants favorisent la culture au sens académique du terme. Ils privilégient ce que le système peut offrir de plus efficace scolairement : des options de « *distinction* » (latin, grec...), l'allemand, qu'ils préfèrent à l'anglais en « *LV1* », la musique dans des classes à horaires aménagés, les classes bilingues, européennes... Ces dispositifs sont ouverts à tous, mais les enfants d'enseignants y sont surreprésentés. Sans surprise, on les retrouve aussi massivement au lycée général, et dans la série scientifique.

La réussite tient-elle plus aux stratégies scolaires qu'aux caractéristiques sociales ?

A l'école primaire, au collège et au lycée, le capi-

tal économique familial n'est pas le facteur le plus discriminant. Le niveau de diplôme des parents explique mieux la réussite scolaire. Cependant, à niveau de diplôme parental comparable, le fait d'être enfant de parents dont l'un au moins est enseignant amène à une meilleure réussite. Cet effet « *parent enseignant* » est plus marqué au collège qu'à l'élémentaire. Il est notamment le résultat de pratiques éducatives spécifiques, tant de socialisation que d'accompagnement de la scolarité.

Lesquelles ?

La réussite scolaire se prépare dans le quotidien des familles. Les activités domestiques ou de loisirs conduisent à la construction de compétences valorisées à l'école. Les parents enseignants cherchent également à faire cohabiter des valeurs en apparence contradictoires au bénéfice de leurs enfants : autonomie et protection, ouverture aux autres et compétition, exigence et confiance. Ils installent ainsi une continuité des pratiques et des valeurs entre les sphères familiale et scolaire. En outre, ils construisent des stratégies efficaces de suivi scolaire. Dans leur relation à l'école, les parents enseignants cherchent prioritairement à contrôler la qualité de l'offre pédagogique, alors que les parents cadres sont davantage attentifs à la composition sociale de l'établissement et à son climat scolaire. Cadres et enseignants ont en commun d'être présents à l'école (conseils, associations...). Ils en connaissent les codes et s'investissent pour entretenir cette connaissance.

BRÈVES

Contractuels. 10 602 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public sont « *éligibles* » à la titularisation par concours, selon un document révélé par l'AEF le 3 avril. Elaboré par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, ce document a été présenté à l'occasion d'une réunion du comité de suivi de la loi dite « *Sauvadet* » relative à l'accès à l'emploi titulaire. Une première vague de titularisations est prévue en 2013, avec l'ouverture de 2 583 places aux concours réservés. Trois autres vagues sont programmées jusqu'en 2016.

Emplois d'avenir. Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a annoncé, à l'occasion d'une audition par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat le 27 mars, que 3 800 emplois d'avenir professeur (EAP) ont été recrutés sur les 4 000 prévus. Le 14 février, le ministre avait indiqué que 2 500 contrats d'EAP avaient été signés (voir La Lettre n° 766). Son objectif était d'aboutir à 4 000 recrutements d'ici à la fin des vacances d'hiver, mi-mars.

Enseignement agricole. Une « *mission de concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole* » a été lancée, le 29 mars, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), à Paris. Les conclusions des ateliers de réflexion seront remises au ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, le 16 mai. Celles-ci porteront sur quatre thèmes : « *la promotion sociale et la réussite scolaire* », « *enseigner à produire autrement* », « *l'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes* » et « *la formation des enseignants* ».